

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

## COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du  
jeudi 3 décembre 2020



**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon  
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon  
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon  
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

**Excusé(e)s :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

## Délibération n°2042 : Admission en non-valeur et effacement de dette pour 2020

Rapporteurs : Monsieur Stéphane Frioux, Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Délibération n°2042 : Admissions en non-valeurs et effacement de dette pour l'exercice 2020

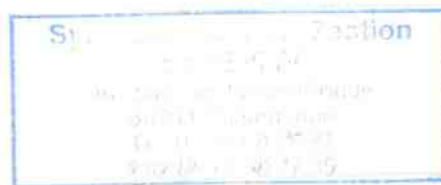
Mesdames, Messieurs,

Le comptable nous informe que malgré les enquêtes administratives et actions contentieuses, il n'a pas pu recouvrer les sommes dues à l'ENMDAD présentées en annexe, en raison des motifs énoncés.

Nous proposons aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'autoriser son Président à accorder décharge au comptable des sommes détaillées en annexe, et d'inscrire :

- la somme de 883.13 euros en créances admises en non-valeurs au compte 6541
- la somme de 2390.06 euros en créances éteintes au compte 6542

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD adoptent à l'unanimité le projet de délibération n°2042 et autorisent le Président du Syndicat Mixte à accorder décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessus



Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

069035 TRES. VILLEURBANNE COLLECTIVITES

Collectivité : 13200 – SM ECOLE NATIONALE MUSIQUE

Numéro de la liste : 4198040531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A Villeurbanne, le 3 juillet 2020  
Le Comptable Public

Véronique CHAMBON RICHERME

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	883,13 €	
6542	2 390,06 €	
Total	3 273,19 €	

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
( Date, cochet et signature de l'ordonnateur )

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux -- A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	R-3-1		822,80 €	Poursuites sans effet			
2017	T-43		15,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>TOTAL 2017</b>	<b>837,80 €</b>				
2018	R-11-356		0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2018	R-11-366		0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>TOTAL 2018</b>	<b>0,20 €</b>				
2019	R-8-26		0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2019	R-5-52		8,53 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2019	T-3962980631		36,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>TOTAL 2019</b>	<b>45,13 €</b>				
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>883,13 €</b>				

EDITION HELIOS  
 Présentation en non valeurs  
 arrêtée à la date du 06/07/2020  
 069035 TRES. VILLEURBANNE COLLECTIVITES  
 13200 - SM ECOLE NATIONALE MUSIQUE

Exercice 2020  
 Numéro de la liste 4198040531  
 7 pièces présentes pour un total de 883,13

Tranches de montant	Nature Juridique		Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
	Exercice pièce	Exercice pièce						
60,33 €	Inférieur strictement à 100	6 Pièces pour	2017 R-3-1	EM1	822,80 € Poursuite sans effet			
			2019 R-8-26	EM1	0,60 € RAR inférieur seuil poursuite			
822,80 €	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1 Pièces pour	2019 R-5-52	EM1	8,53 € RAR inférieur seuil poursuite			
			2018 R-11-356	EM1	0,10 € RAR inférieur seuil poursuite			
0,00 €	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	2018 R-11-366	EM1	0,10 € RAR inférieur seuil poursuite			
			2019 T-3962980631		36,00 € RAR inférieur seuil poursuite			
0,00 €	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	2017 T-43		15,00 € RAR inférieur seuil poursuite			
			SFR CEGETEL SITA CENTRE EST	302				
<b>TOTAL</b>							<b>883,13 €</b>	

SURENDETTEMENT -- EFFACEMENT DE DETTE

BUDGET 13200

Débiteur	Identifiant tiers	Exercice	N° de pièce	Date de PEC	Objet du titre	Montant principal	Reste à recouvrer	Décision de la commission de surendettement
	3112650276	2011 T-38-1		06/06/11	REMBOURSEMENT PAIE APRES DEPART EN RETRAITE	3 167,40 €	2 390,06 €	Effacement du 19/07/2019
<b>Total débiteur</b>						<b>2 390,06 €</b>		